

Nom commercial: Acid phosphoricum 20% sol

Numéro de la matière: 204871

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 02.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Acid phosphoricum 20% sol

N° d'article 20487100

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Nom commercial: Acid phosphoricum 20% sol

Numéro de la matière: 204871

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 02.10.19

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)
contient Acide phosphorique

2.3. Autres dangers

Provoque des brûlures. Irritant pour les voies respiratoires.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Acide phosphorique

No. CAS	7664-38-2
No. EINECS	231-633-2
Concentration	>= 10 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Corr. 1B H314

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25
Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Skin Irrit. 2	H315	>= 10 < 25

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B
DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent B

Autres ingrédients

Eau

No. CAS	7732-18-5
No. EINECS	231-791-2
Concentration	>= 50 %
Le renvoi: [4]	

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Nom commercial: Acid phosphoricum 20% sol

Numéro de la matière: 204871

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 02.10.19

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil non contaminé.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre les personnes en sûreté. Utiliser un vêtement de protection individuelle. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser à: lait de chaux. Diluer avec de l'eau. Ramasser les résidus avec des produits absorbant les liquides. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Acide phosphorique

Nom commercial: Acid phosphoricum 20% sol

Numéro de la matière: 204871

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 02.10.19

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	1	mg/m ³	
Valeur limite à courte terme	2	mg/m ³	

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, Auge & Haut, LungeKT AN; NIOSH, OSHA

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Doucher après fin du travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. Masque complet; filtre combiné B-P3; Protection respiratoire en présence de vapeurs.

Protection des mains

Gants			
Matériau approprié	Natural Latex		
Épaisseur du gant	0.6	mm	
Temps de pénétration	> 480	min	

Protection des yeux

Lunettes à coques; Bouclier de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore, limpide
valeur pH	

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

Nom commercial: Acid phosphoricum 20% sol

Numéro de la matière: 204871

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 02.10.19

prescriptions.

9.2. Autres informations**Autres données**

Le produit est hygroscopique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatiblesRéagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit au contact des bases fortes.
Corrosif pour les métaux.**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Composés phosphorés

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 7'096.47 mg/kg
5

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Acide phosphorique**Espèces rat
CL 50 1530 mg/kg
Source BIOFAX Industrial Bio-Test Laboratories, Inc., Data Sheets. Vol 17-4/1970**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**Espèces lapin
DL50 2740 mg/kg**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Acide phosphorique**Espèces lapin
DL50 2740
Source BIOFAX Industrial Bio-Test Laboratories, Inc., Data Sheets. Vol. 17-4/1970**Corrosion/irritation cutanée**

évaluation Corrosif

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Acide phosphorique**

évaluation Corrosif

Nom commercial: Acid phosphoricum 20% sol

Numéro de la matière: 204871

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 02.10.19

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Acide phosphorique**

évaluation Corrosif

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Autres données

Provoque des brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité****Elimination physico-chimique**

Remarque Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

Remarque Elimination possible du produit présent dans l'eau par précipitation ou floculation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Acid phosphoricum 20% sol




Numéro de la matière: 204871

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 02.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1805	1805	1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.